|  |
| --- |
| ***Article L 327-4 du CGFP :***« Le stagiaire peut être licencié au cours de la période de stage après avis de la commission administrative paritaire compétente 1° pour insuffisance professionnelle.***Décret n°92-1194 du 4 novembre 1992 fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de la fonction publique territoriale***« Le fonctionnaire territorial stagiaire peut être licencié pour insuffisance professionnelle lorsqu'il est en stage depuis un temps au moins égal à la moitié de la durée normale du stage. Le licenciement est prononcé après avis de la commission administrative paritaire compétente pour le cadre d'emplois dans lequel l'intéressé a vocation à être titularisé » |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| CAP compétente | [ ]  CAP A | [ ]  CAP B | [ ]  CAP C |
| Nom de la collectivité (établissement) |  |
| Agent concerné | Nom : Prénom :Grade :Date de nomination en qualité de stagiaire : Durée hebdomadaire de service : |
| Le stage a-t’ il fait l’objet d’une prorogation ?  | [ ]  NON [ ]  OUI, prorogation d’une durée de ............ mois  |
| Service |  |
| Intitulé du poste occupé |  |
| Descriptif du poste (missions principales, conditions d’exercice, etc.) | *A ne renseigner qu’en absence de fiche de poste*  |
| Date envisagée du licenciement (après avis de la CAP) |  |
| Documents à joindre | [ ]  Rapport circonstancié indiquant les motifs du licenciement[ ]  Copie des comptes-rendus d’évaluation réalisés tout au long du stage[ ]  Copie des attestations de formations suivies par l’agent pendant sa période de stage (si réalisées à la date de la demande)[ ]  Fiche de poste, organigramme [ ]  Tout autre document jugé utile à l’appréciation des membres (facultatif) |

 A ........................................, le ..............................

Merci de transmettre ce document complété et signé, au format pdf accompagné des pièces justificatives par mail à :

instances-paritaires@cdg86.fr

Cachet et signature de l’Autorité Territoriale